

**Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE**  
**Le Bourg**  
**71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE**

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 19 septembre 2017 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (arrêt et fin d'enquête publique) - Délibération
2. Décision modificative
3. Autorisation d'emprunt pour l'achat de la Maison place des Marcs - Délibération
4. Création d'un emploi agent recenseur pour le recensement de la population 2018 - Délibération
5. Annulation de subventions associatives - Délibération
6. Prix et durée de concession dans cimetière communal - Délibération
7. Acquisition de deux parcelles sises B379, B841 situées « en Peluzan » - Délibération
8. Projet « Place des Marcs » - compte-rendu de l'Agence Technique Départementale et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.
9. Mise en place de coussins berlinois sur la route des crus du Beaujolais
10. Complémentaire santé
11. Travaux SIVOM - devis complémentaire
12. Assemblée Générale de l'association des restaurants scolaires « les gloutons »
13. Rentrée scolaire 2017/2018 (effectifs, travaux d'été, travaux de menuiserie...)
14. Point Budget à fin Août 2017
15. Comité de jumelage
16. Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.  
 Convocation du 14 septembre 2017 ( Présent  Excusé)

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2017 : le procès-verbal de la réunion du 10 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

**1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (arrêt et fin d'enquête publique) - Délibération**

Monsieur Andriès, Commissaire Enquêteur, a remis son rapport d'enquête publique relatif au projet de PLU.  
 Le rapport a été transmis au cabinet Topos et aux services de l'Etat.  
 Le Conseil Municipal doit acter les modifications.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent quelques **modifications mineures** au projet de PLU.

Madame le Maire donne lecture des modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées.

Ces observations seront annexées à la présente délibération.

### **Remarques à la lecture des modifications dans le règlement**

⇒ « Remblais, déblais : l'implantation des constructions ne doit pas donner lieu à des mouvements de terres injustifiés. Une adaptation au terrain naturel est imposée en limitant les remblais et déblais à +/- 50cm »  
*Madame le Maire va demander au cabinet de lui préciser cette mention et l'incidence sur les futures constructions.*

⇒ Les parcelles 335 et 337 à « la Ville » ont été modifiées malgré le refus de l'INAO. Le Conseil Municipal ne comprend pas cette décision, *Madame le Maire précise que ces deux parcelles ont fait l'objet d'un certificat d'urbanisme opérationnel en amont d'une durée de validité de 18 mois. Madame le Maire précise que l'INAO n'émet qu'un avis simple.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (10 pour, 4 contre, 0 abstention),**

- **décide** d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

◆ **DM 2017/034**

Par ailleurs, Monsieur Mosbach nous informe de la nouvelle obligation de téléverser notre document d'urbanisme approuvé, sur le geoportail de l'urbanisme au format CNIG. Il nous propose cette prestation supplémentaire, pour un montant de 1700 euros HT. La prestation complète consiste en :

- intégration des documents du PLU sur Qgis,
- ajustement du zonage au parcellaire,
- mise à jour de la nomenclature standard CNIG,
- envoi pour validation au « Géoportail de l'urbanisme »,
- fourniture à la commune du certificat de validité,
- mise à jour sur le « Géoportail de l'urbanisme » suite à toutes modifications ou révisions du PLU jusqu'au 1er janvier 2020.

Madame le Maire propose de se renseigner sur cette obligation auprès du service instructeur.

Le coût final de la révision du PLU est de 37 201 euros TTC.

## **2. Décision modificative**

Afin d'effectuer les dernières dépenses relatives :

- au PLU et à la dépense non budgétée de l'enquête publique
- au devis supplémentaire des volets de l'école maternelle.

Il convient de procéder aux réajustements de comptes :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, et/ou de procéder aux réajustements des comptes afin d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	3600.00
2111	Terrains nus	-2100.00
21312 - 128	Bâtiments scolaires opération sécurité	-5000.00
21312 - 109	Bâtiments scolaires opération école maternelle	3500.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- 

◆ **DM14 2017/003**

### 3. Autorisation d'emprunt pour l'achat de la Maison place des Marcs - Délibération

Le budget de la commune de Saint Amour Bellevue voté et approuvé par le Conseil Municipal le 05 Avril 2017 et visé par l'autorité administrative sous le numéro 715-CB-385-1493025487.

Dans le cadre de son programme d'investissement N°147 « Aménagement de la place des Marcs » la commune a sollicité auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Est un prêt de 70 M€ pour le financement de l'acquisition d'un bien immobilier. Ce prêt sera débloqué comme suit :

- Caractéristiques de l'emprunt :
    - **Objet** : Financement d'investissement
    - **Montant du capital emprunté** : 70 000 €
    - **Durée d'amortissement** : 36 mois (3 ans)
    - **Taux d'intérêt** : 0.46 %
    - **Périodicité retenue** : trimestrielle mensualité de 5 877.03
    - **Coût total du crédit** : 70 524.35 €
    - **Frais de dossier** : 140 €
    - **Remboursement anticipé** : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).
  - La commune de Saint Amour Bellevue s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.
  - La commune de Saint Amour Bellevue s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
  - Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.
  - Le présent projet de délibération vise à autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prêt.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à des déblocages de fonds
  - **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cet emprunt.
  - **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire.

♦ DM 2017/035

### 4. Création d'un emploi agent recenseur pour le recensement de la population 2018 - Délibération

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport de Mme le maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De **créer** un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de début Janvier 2018 à mi-février 2018.

♦ DM 2017/036

### 5. Annulation de subventions associatives - Délibération

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget le 06 Avril 2017, des subventions ont été accordées à certaines associations devenues caduques.

Madame le Maire propose d'annuler :

- la subvention de fonctionnement de 40 € attribuée le 06 avril 2017 à l'association « Amicale des anciens combattants Saint Amour Bellevue ».
- la subvention de fonctionnement de 100 € attribuée le 06 avril 2017 à l'association « Sésame autisme 71000 Mâcon ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'**annuler** la subvention de 40 € attribuée le 06 avril 2017 à l'association « Amicale des anciens combattants 71570 Saint Amour Bellevue ».
- D'**annuler** la subvention de 100 € attribuée le 06 avril 2017 à l'association « Sésame autisme 71000 Mâcon ».

♦ **DM 2017/037**

### 6. Prix et durée de concession dans cimetière communal - Délibération

Madame le Maire expose à l'assemblée que plusieurs demandes lui ont été adressées à l'effet d'obtenir, dans le cimetière de la commune, des concessions cinquantennaires pour fondation de sépultures privées.

Madame le Maire propose de rajouter une durée de concession de 50 ans

Comme proposé dans le tableau ci-dessous :

	cimetière 1 et 2 St Amour Bellevue
<b>CONCESSIONS</b>	
15 ans	150 € (2m2)
30 ans	250 € (2m2)
50 ans <b>nouveau</b>	500 € (2m2)
<b>COLUMBARIUM</b>	
15 ans	800€ (4 urnes)
30 ans	1500€ (4 urnes)
<b>JARDIN du SOUVENIR</b>	
Dispersion cendres	50€ (forfait)
Gravure	à charge famille
Frais de réservation pour emplacement vide (piquet+plaque)	25 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- De **rajouter** une durée de concession cinquantenaire
- De **fixer** les tarifs des concessions au cimetière, à compter du 1er Novembre 2017 comme ci-dessus.

♦ **DM 2017/038**

### 7. Acquisition de deux parcelles sises B379, B841 situées « en Peluzan » - Délibération

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Moulin a fait une nouvelle offre en Mairie pour son terrain, car son fils souhaite conserver une partie de la parcelle pour une utilisation professionnelle.

Monsieur Moulin propose de scinder le terrain en deux, sur les parcelles sis **B379, B841** situées « en Peluzan ».

Cette acquisition concerne le projet de création d'une zone de stockage de divers matériaux qui sont actuellement entreposés face aux PAV route du Moulin Berger.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la 2<sup>ème</sup> proposition du vendeur d'un montant maximum 3 000 euros pour une surface de 29.90 ares (soit 1€ le m2).

Vu l'estimation des frais de notaires de 1 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'**acquérir** ces deux terrains pour un prix maximum de 3 000 euros ;

- De **poursuivre** le projet de création d'une zone de stockage de matériaux nécessaires à l'entretien.

♦ **DM 2017/038**

## 8. **Projet « Place des Marcs » - compte-rendu de l'Agence Technique Départementale et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa 1<sup>ère</sup> réunion de travail avec Virginie JUTEAU du (CAUE) et Emmanuelle LIMARE (ATD). Compte-rendu de visite du 22/06.

En synthèse, le CAUE et l'ATD vont procéder au recrutement d'un maître d'œuvre sur la base d'une remise de prestation. Cette remise de prestation portera sur le bâtiment à rénover et ses abords immédiats (aménagements extérieurs et extensions) et également sur la problématique paysagère et de gestion des flux à l'échelle du bourg. (Charte paysagère, ...).

La commune doit dans un premier temps saisir la DRI (afin d'obtenir un accord de principe quant à la modification des flux routiers).

Le CAUE et l'ATD remettront un document de travail première quinzaine d'octobre ;

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre interviendra la deuxième quinzaine d'octobre.

Une réunion de travail est prévue le mardi 03 octobre 2017 à 14h 30 en Mairie avec l'ATD. L'assemblée est invitée à participer à cette réunion.

## 9. **Mise en place de coussins berlinois sur la route des crus du Beaujolais**

Madame le Maire donne lecture d'un constat amiable reçu de la DRI (direction des routes et des infrastructures) suite à la mise en place des coussins berlinois au niveau de la Poste, pour atteinte au domaine public pour les raisons suivantes :

- Les aménagements de coussins berlinois n'ont pas fait l'objet de permission de voirie,
- Conformément à l'art 67 du règlement départemental de voirie, les coussins berlinois ne sont pas autorisés sur le département sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Madame le Maire a fait un courrier à la DRI pour demander un recours.

## 10. **Axa – complémentaire santé**

Mme Ballofet, animatrice chez AXA propose de présenter aux personnes intéressées l'offre de Complémentaire santé. La solution Modulango Municipalité permettrait aux souscripteurs de bénéficier d'une réduction permanente de 30 %.

L'Association des Maires de France a validé l'encadrement juridique de ce type de démarche. Un certain nombre de collectivités se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels de complémentaire santé sont élevés, et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

Suite à cet exposé certains expriment leur inquiétude, sur l'opportunité et le bien fondé d'une telle démarche, face à la concurrence.

*Madame le Maire précise que la commune ne serait qu'un partenaire de communication.*

## 11. **Travaux SIVOM - devis complémentaire**

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux complémentaires de voirie seront réalisés par le SIVOM pour un montant de 2 418 ht.

- travaux de tranchées
- rampe d'accès PMR à la Poste

## 12. **Assemblée Générale de l'association des restaurants scolaires « les gloutons »**

L'assemblée générale des gloutons annonce un prévisionnel 2017/2018 comme suit :

76 enfants sont inscrits au Restaurant Scolaire (sur les 92 inscrits au RPI).

Cette année prévision moyenne de 70 repas par jour, contre 66 servis en N-1, 69 en N-2, 72 en N-3 et 84 en N-4. Hausse de la fréquentation du fait du retour à la semaine de 4 jours.

Effectifs sensiblement équivalents sur les 3 sites : en moyenne 23 sur St Amour, 25 à St Vérand et 22 à Pruzilly.

Départ en retraite prévu d'une des salariées en décembre 2017.

Nouvelle embauche d'une personne de novembre 2017 à juillet 2018

Augmentation des charges sur novembre et décembre 2017 du fait de la double embauche lors du tuilage et du fait des indemnités de départ à la retraite. Les prévisions actuelles laissent envisager un fort déficit - 12 868 € qui pourra être diminué :

- \* par les subventions accordées par les 3 Mairies du RPI.
- \* par une éventuelle augmentation du prix des repas
- \* par des résultats plus importants que prévu aux manifestations

*Le Conseil Municipal va faire le point avec les membres de l'association, sur la gestion future des gloutons.*

### 13. Rentrée scolaire 2017/2018 (effectifs, travaux d'été, travaux de menuiserie...)

Les effectifs de la rentrée 2017/2018 sur Saint Amour Bellevue sont répartis comme suit : 8 enfants en petite section, 13 enfants en moyenne section, 11 enfants en grande section et 7 enfants en CP.

L'accessibilité des toilettes et les travaux de peinture des espaces sanitaires de l'école maternelle ont été réalisés par la Mairie au cours de l'été.

Le remplacement d'une partie des fenêtres et volets de cette école sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint. La pose de volets électriques reste à valider, car la Mairie doit se renseigner sur la conformité des sorties de secours.

### 14. Point Budget à fin Août 2017

Monsieur DUFOUR présente le budget à fin septembre.

Les dépenses prévues liées aux activités des TAP et le transport scolaire devraient être diminuées.

### 15. Comité de jumelage

Pour rappel, 50ème anniversaire du jumelage Saint Amour Bellevue et Durbuy en 2018.

Réception des Belges les 6,7 et 8 juillet 2018

Voyage en Belgique les 12,13 et 14 octobre 2018.

### 16. Questions diverses

- Demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (55ml) « Les Billards » coût estimé par le SYDESL 10 100€ / ht (coût résiduel de 6060 € / ht pour la commune).  
Madame le Maire s'est entretenue avec le SYDESL. Les frais n'ont pas à être supportés par la commune, aucun certificat d'urbanisme n'a été déposé et ce bâtiment est déjà raccordé.
- Un lien direct au site du Maconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a été intégré sur le site internet de la commune. Toutes les informations relatives à la nouvelle agglomération, leurs compétences et les comptes rendus sont ainsi disponibles.
- Préparation du prochain bulletin municipal, les articles rédigés par les associations devront être adressés au comité de rédaction au plus tard le 30 Novembre ou 15 décembre pour le CMJ (Téléthon) et Club Bel Horizon qui ont encore des manifestations début décembre, date à laquelle le bulletin sera envoyé à l'impression.
- Le Conseil Municipal Junior se réunira le 27 Septembre 2017.
- Tour de table  
Liste des conscrits de la classe 8 à communiquer à Monsieur Midey  
Le panneau « route des crus du beaujolais » sera installé sur le mur de Monsieur Durand  
La table et le banc du terrain multisports sont cassés  
Les points d'apport volontaires ne sont pas entretenus - voir avec la MBA  
La convention avec la commune de Chânes sera signée à la fin de semaine.  
Le permis de construire pour Monsieur Mottin a été accepté  
Les lignes blanches centrales sur les routes départementales s'arrêtent aux entrées du village, voir avec le SIVOM pour les continuer en agglomération  
Les voitures qui stationnent devant les boîtes aux lettres « place de l'Eglise » gênent la circulation et la visibilité.  
Les travaux « rue du paradis » concernent le terrassement pour l'extension du réseau GAZ sur 32ml et la création d'un branchement.
- Date du prochain Conseil Municipal : le Mardi 17 Octobre 2017 à 19h30

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h51.*